

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

---

DELIBERATION N° 12-16 DU 14 NOVEMBRE 2012

RELATIVE AUX PRIX DE REFERENCE  
DU 10<sup>EME</sup> PROGRAMME (2013-2018) SEINE-NORMANDIE

---

- Vu le code de l'environnement,
- Vu la délibération n° 12-12 du conseil d'administration du 18 octobre 2012 approuvant le 10<sup>ème</sup> programme (2013-2018) Seine-Normandie,

Le Conseil d'administration

DELIBERE :

**ARTICLE UNIQUE1 – Prix de référence et prix plafond**

Pour les paragraphes 3.1.1, 3.1.2, 3.1.4, 3.1.5, 3.2.1, 3.5.2, 3.6, 3.8.1, 3.8.2 et 3.11.3 du 10<sup>ème</sup> programme (2013-2018) Seine-Normandie, la mention « **Prix de référence/prix plafond (délibération du CA à venir)** » est remplacée par « **Prix de référence/prix plafond** » suivi du tableau et du texte figurant dans ledit paragraphe de l'annexe ci-jointe.

Au paragraphe 3.8.1, la 3<sup>ème</sup> colonne du tableau des taux est ainsi modifié :

- Sur la ligne « Economies d'eau des collectivités », remplacer « non » par « oui »
- Sur la ligne « Economies d'eau en milieu industriel », remplacer « oui » par « non »

**La Secrétaire  
du Conseil d'administration,  
Directrice générale de l'Agence**



**Michèle ROUSSEAU**

**Le Président  
du Conseil d'administration**



**Daniel CANEPA**

## Annexe

### 3.1.1. Epuration des eaux résiduaires urbaines

Ligne programme	Nature des travaux aidés	Champ d'application	Caractéristique du prix	Valeur en € HT, applicable à partir de 2013	unité	
111		Station inférieure à 200 EH*	Prix référence	1 100	€/EH	
111		station comprise entre 200 et 20.000 EH*	Prix référence	$PR = a \cdot (DBO5 + MES)^{0,72} + b \cdot (NR)^{0,72} + c \cdot (P)^{0,72}$ où : (DBO5 + MES), (NR), (P), représentent la quantité journalière de polluant éliminé ( Kg/J) pour chaque paramètre; $PR = A + PR(DBO5 + MES) \cdot (DBO5 + MES) + PR(NR) \cdot (NR) + PR(P) \cdot (P)$ où : - A est un terme fixe ; - mêmes définitions que ci-dessus pour les autres termes ; PR (DBO5 + MES) par kg/j de pollution éliminée PR (NR) par kg/j de pollution éliminée PR (P) par kg/j de pollution éliminée PR (DBO5 + MES) par kg/j de pollution éliminée	a= 17 995 b= 9 415 c= 15 834	€
111	Création et modernisation d'ouvrage de traitement	Station de capacité supérieure à 20 000 EH	Prix référence	A= 650 000	€	
111		Bassin d'orage sur STEP	Prix référence	1 740	€/Kg.J de pollution éliminée	
111		Désinfection (procédés intensifs: oxydants, UV, membranes...)	Prix référence	2 031	€/Kg.J de pollution éliminée	
111		Désinfection (procédés extensifs: infiltration, lagunage...)	Prix référence	5 079	€/Kg.J de pollution éliminée	
111		station d'épuration	Prix plafond	1 740	€/Kg.J de pollution éliminée	
111			Prix référence	25	€/EH	
111			Prix référence	51	€/EH	
111			Prix plafond	1,25* Préf	€	

### 3.1.2. Réseaux d'assainissement

Ligne programme	Nature des travaux aidés	Champ d'application	Caractéristique du prix	Valeur en € HT, applicable à partir de 2013	unité	
121	Création de réseaux de collecte	cas d'un réseau totalement gravitaire	Prix référence	2 622	€ par EH raccordés	
121		cas d'un réseau avec postes relèvement ou refoulement	Prix référence	3 015	€ par EH raccordés	
121		Si travaux spéciaux nécessaires (traversée d'autoroute, de ligne de chemin de fer...)	Prix plafond	3 278	€ par EH raccordés	
121	Réhabilitation et création de réseaux de transport, de canalisations de liaison	diamètre < 500 mm	Prix référence	Préf = $[350 + (1,15 * D)] * L$ D: diamètre en mm L: longueur posée en m	€	
121		500 ≤ diamètre < 1000 mm	Prix référence	Préf = MIN [ $((3,6 * D) - 800) * L$ et $(2,10^6 + 224 * L) * 1,3$ ] D: diamètre en mm L: longueur posée en m	€	
121		diamètre ≥ 1000 mm	Prix référence	Longueur du tronçon < 1000 mètres		
				Préf = $[0,5, 10^6 + 1700 * L] * 1,3$ L: longueur posée en m	€	
				Longueur du tronçon ≥ 1000 mètres		
121				Préf = $[2,10^6 + 224 * L] * 1,3$ L: longueur posée en m		€
121			cas d'un réseau avec postes relèvement ou refoulement	Prix référence	Prix de ref réseau gravitaire * 1,15	€

121	Réhabilitation et création de réseaux de transport, de canalisations de liaison		<b>Prix plafond</b>	Prix de référence *1,25	€
121	Réhabilitation	travaux exécutés dans des conditions techniques difficiles, particulières et exceptionnelles	<b>Prix plafond</b>	prix de référence *1,5	€
121	Création de réseaux de transport		<b>Prix plafond</b>	comparaison avec le coût d'une station d'épuration permettant le traitement du nombre d'EH transportés	€
121	Réhabilitation: raccordement au réseau d'assainissement (domaine public)	raccordement au réseau eaux usées seul	<b>Prix de référence</b>	2210	€/branchement EU
121		raccordements eaux usées ET pluvial	<b>Prix de référence</b>	2760	€/branchements EU et pluvial
121		Si contraintes de réalisation	<b>Prix plafond</b>	prix de référence * 1,25	€/branchements EU ou EU et pluvial

(\*) réseau de transport: réseau permettant de rejoindre une autre agglomération ou la step d'une autre agglomération

(\*\*) canalisation de liaison: canalisations permettant de d'acheminer les effluents collectés d'une agglomération vers la station d'épuration de cette agglomération

### 3.1.4. Réduire les rejets polluants par temps de pluie en zone urbaine

Ligne programme	Nature des travaux aidés	Champ d'application	Caractéristique du prix	Valeur en € HT, applicable à partir de 2013	unité
112	Réduire les rejets polluants par temps de pluie en zone urbaine	ouvrages exclusivement dédiés à la dépollution sur réseaux unitaires	Prix plafond	1070 x Rdt (DBO+MES) + 468	€/m3 d'eau stockée
112		ouvrages exclusivement dédiés à la dépollution sur réseaux pluviaux	Prix plafond	640 x Rdt (DBO+MES) - 36	€/m3 d'eau stockée
112		ouvrages à double fonction (lutte contre les pollutions et les inondations) sur réseaux unitaires	Prix plafond	1000 x Rdt (DBO+MES)	€/m3 d'eau stockée
112	Réduire les rejets polluants par temps de pluie en zone urbaine	Réduction à la source - Surface imperméabilisée existante diminuée de plus de 10%	Prix plafond	30	€/m2 aménagé
112		Réduction à la source -autres cas	Prix plafond	18	€/m2 aménagé

La surface aménagée retenue pour le calcul du prix de référence des dispositifs de réduction à la source correspond à la surface correspond à la surface dont les apports par les pluies courantes sont gérés sur des surfaces non imperméabilisées, à ciel ouvert ou réutilisés.

Le prix de référence ne s'applique pas aux dégrilleurs, aux bouches avaloirs sélectives, aux aménagements de déversoirs d'orage existants.

### 3.1.5. Dépollution des industries et autres activités économiques non agricoles

Ligne programme	Nature des travaux aidés	Champs d'application	Caractéristique du prix	Valeur en € HT, applicable à partir de 2013	unité
	Ouvrages de dépollution			<p>Le prix de référence est déterminé en fonction des assiettes de pollution appliquées aux prix de référence unitaires selon la formule suivante :</p> $PR = a \cdot [ A + PR(MES) \cdot (MES) + PR(DBO5) \cdot (DBO5) + PR(DCO) \cdot (DCO) + PR(NR) \cdot (NR) + PR(P) \cdot (P) + PR(MI) \cdot (MI) + PR(METOX) \cdot (METOX) + PR(AOX) \cdot (AOX) ]$ <p>où :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- a est un coefficient</li> <li>- A est un terme fixe</li> <li>- (MES), (DCO), (DBO), ... représentent les quantités journalières de pollution concernées par le projet pour chaque paramètre</li> <li>- PR(MES), PR(DCO), PR(DBO)... représentent les prix de référence unitaires par paramètres de pollution, ...</li> </ul>	
			<b>Prix de référence</b>		
				Terme fixe A	€
				PR (MES) par kg/j de pollution	€/Kg. J de pollution
				PR (DBO5) par kg/j de pollution	€/Kg. J de pollution
				PR (DCO) par kg/j de pollution	€/Kg. J de pollution
				PR (NR) par kg/j de pollution	€/Kg. J de pollution
				Si traitements spécifiques de l'azote (non biologique)	€/Kg. J de pollution
				PR (P) par kg/j de pollution	€/Kg. J de pollution
				PR (AOX) par g / jour de pollution	€/g. J de pollution
				PR ( METOX) par g/ jour de pollution	€/g. J de pollution
				PR (MI) par equitox/ jour de pollution	€/équitox. J

1 311	Travaux d'épuration	Prix de référence	a = 1	
			assiettes = pollutions éliminées	
1 313	Travaux en vue de traitement hors site	Prix de référence	a = 0,5 assiettes = pollutions destinées à être éliminées hors site	
	Mesures d'accompagnement	Prix de référence	a = 1 assiettes = pollutions générées avant tout traitement	
1 315	Technologie propre ou valorisation matière de la pollution	Prix de référence	a = 2 assiettes = pollutions évitées ou valorisées	
	Réduction à la source - Surface imperméabilisée existante diminuée de plus de 10%	prix plafond	30	€/m2 aménagé
	Réduction à la source - Surface imperméabilisée existante diminuée de moins de 10%	prix plafond	18	€/m2 aménagé

Pour les sites à caractère industriel, le prix de référence est calculé en tenant compte des flux de pollutions concernés par le projet et déterminés à partir des assiettes de redevance pollution ou par défaut à partir de données fournies par le maître d'ouvrage. Pour une installation donnée, le terme fixe est utilisé une seule fois pour chaque sous ligne programme et pour la durée du programme. En cas de fluctuation importante d'activité d'une année sur l'autre, il peut être retenu la moyenne des flux des 3 dernières années.

La surface aménagée retenue pour le calcul du prix de référence des dispositifs de réduction à la source correspond à la surface dont les apports par les pluies courantes sont gérés sur des surfaces non imperméabilisées, à ciel ouvert ou réutilisés.

Pour les TPE, il n'est pas appliqué de prix de référence. Un prix plafond peut être défini pour un type d'investissement donné. Il est validé par la commission des aides.

### 3.2.1. Assainissement non collectif

Ligne programme	Nature des travaux aidés	Champ d'application	Caractéristique du prix	Valeur en € HT, applicable à partir de 2013	unité
111	Assainissement non collectif	installation de base: jusqu'à 5PP sans relèvement	Prix plafond	9 500	€/installation
111		installation > 5 pièces principales sans relèvement	Prix plafond	9500+1200*(PP-5)	€/installation
111		poste de relèvement	Prix plafond	1400	€ pour 1 poste
111		contrôle diagnostic (1er contrôle)	Prix plafond	100	€/contrôle

### 3.5.2. Accompagner les changements de pratiques

Ligne programme	Nature des travaux aidés	Champ d'application	Caractéristique du prix	Valeur en € HT, applicable à partir de 2013	unité
2 310	Changements de pratiques	conseil individuel dans un cadre collectif	Prix plafond	1 500	€/exploitation/an
2 314		acquisition de matériel en zone non agricole	Prix plafond	6 000 € pour les matériels de désherbage thermique à flamme ou infra-rouge 30 000 € pour les matériels de désherbage thermique à vapeur ou mousse 15 000 € pour les matériels de désherbage mécanique tracté ou à conducteur marchant et les broyeurs de végétaux 70 000 € pour les balayeuses-désherbeuses de voirie	€/matériel



### 3.6 Assurer l'approvisionnement public en eau potable

Ligne programme	Nature des travaux aidés	Champ d'application	Caractéristique du prix	Valeur en € HT, applicable à partir de 2013	unité
251	Pose de canalisations d'eau potable		Prix référence	Préf= $[0,0016xD^2 + 0,8xD + 120] * L + 10\ 000$ L est la longueur en m de canalisation D est le diamètre en mm de canalisation	€
251		Si travaux spéciaux nécessaires (traversée)	Prix plafond	prix de référence * 1,25	€
251	Création de réservoirs	réservoir sans mise en pression	Prix référence	Préf= 480 x Vrés. + 64 000	€
251		réservoir avec mise en pression (surpresseur ou tour)	Prix référence	Préf= 600 x Vrés. + 80 000	€
251		Si contraintes spécifiques (fondations spéciales...)	Prix plafond	prix de référence *1,25	€

### 3.8.1. Economie d'eau des collectivités et activités économiques (hors agriculture)

Ligne programme	Nature des travaux aidés	Champ d'application	Caractéristique du prix	Valeur en € HT, applicable à partir de 2013	unité
213	Economie d'eau des collectivités	Travaux	Prix plafond	Valeur du volume d'eau économisé pendant 10 ans	€

### 3.8.2. Gestion collective de la ressource pour l'irrigation

Ligne programme	Nature des travaux aidés	Champ d'application	Caractéristique du prix	Valeur en € HT, applicable à partir de 2013	unité
2 532	Gestion collective de la ressource	Retenues de substitution	Prix plafond	3,5	€/m3

### 3.11.2. L'animation

Ligne programme	Nature des travaux aidés	Champ d'application	Caractéristique du prix	Valeur en € TTC, applicable à partir de 2013	unité	
1112	Animation	Animation	Prix référence	45000	€ TTC/an/ETP	
1213			Prix plafond	80000	€ TTC/an/ETP	
1316			Prix plafond du forfait	22000	€ TTC/an/poste 1er poste d'une structure	
1510			Prix plafond du forfait	13200	€ TTC/an/poste au-delà du 1er poste d'une structure	
2310		Fonctionnement	Fonctionnement	Prix plafond du forfait	13200	€ TTC/an/poste au-delà du 1er poste d'une structure
2313						
2420						
2531						
2910						
2911						